Firefox about:blank

POUR INFORMATION

ACTU SAINT-ETIENNE

SAINT-ÉTIENNE Société

Mineurs non accompagnés: le cri d'alarme de la Maison solidaire

Sans aides supplémentai-res, la Maison solidaire, qui accompagne de jeunes migrants depuis 2017, craint de disparaître. Le Département et la Préfecture estiment faire le maximum pour ces jeunes.

est une maison située dans le quartier de La Rivière. Une maison avec un jar-din dans lequel est installée une toile de tente où de jeunes migrants suivent des cours de français. Sans toit, parce que leur minorité a été rejetée, ils ne peuvent bénéficier de l'aide et de l'accompagnement du Département. Alors ils se dirigent vers cette Maison solidaire.

La Maison solidaire demande des comptes

Cette association est née en 2017. Elle est soutenue par le

Collectif Pour que personne ne dorme à la rue mais n'a pas d'habilitation. «Ce qui n'a pas empêché au Département de faire appel à nos services, entre juillet 2019 et mai 2020, pour héberger des Mineurs non ac-compagnés (MNA)» explique Valentin Porte, le président fondateur de la Maison solidaire. Ce que le Département conteste (lire par ailleurs).

44 mineurs suivis

Aujourd'hui, la Maison soli-daire demande des comptes. « On pousse effectivement un cri d'alarme pour les mineurs qui ne sont pas pris en charge par le Département après un refus faisant suite à une évaluation de leur minorité » précise notre interlocuteur, entouré d'Yvan Grunberger, le trésorier, et de Jean-François Peyrard, membre du Collectif Pour que personne ne dorme à la rue

> Des dons privés et le soutien de la Fondation Abbé-Pierre

« Cela fait trois ans que l'on demande de l'aide. Nous vivons de dons privés et nous avons une subvention en fonc-tionnement de 20 000 euros versée par la Fondation Abbé-Pierre. Avec cette somme, on paie la nourriture, les frais de scolarisation, les frais médi

Selon eux, la situation est urgente. « Nous accompagnons 44 jeunes présumés mineurs en recours devant un juge des en-fants. Avec la crise sanitaire, plusieurs hébergeurs bénévoles se sont désistés. Dernièrement, trois jeunes non reconnus mineurs par le Département sont venus frapper à notre porte. Ils disaient avoir 15 et 16 ans et n'avaient aucun endroit pour dormir », illustre Valentin Por-te, qui demande aux institutions (État, Département, Ville) de clarifier certains points.

« Des travailleurs sociaux du département et des associations mandatées se sont parfois reposés sur nous. Des acteurs sociaux ont d'ailleurs reconnu à plusieurs reprises le sérieux et la nécessité de nos activités, sans que leurs hiérarchies ne nous donnent les moyens suffisants de les mettre en œuvre » estime Valentin Porte, qui craint pour la survie de la Maison solidaire.

caux, ceux de reconstitution d'état civil... Si nous ne trouvons pas des moyens en plus, nous allons fermer », ajoute-t-il.

Lorsqu'on lui demande enfin si c'est par charité chrétienne qu'il mène ce combat aux côtés de ses quelque 150 bénévoles, Valentin Porte corrige : « C'est

Fin 2016, le nombre de mineurs non accompagnés accueillis dans la Loire était de 206. Fin septembre, ils étaient

Denis BRET



C'est le nombre de Mineurs non accompagnés (MNA) accueillis dans la Loire.

à la fin septembre 2020. En 2016, ils étaient 206.

moyens en plus, nous allons fermer

Si nous ne

trouvons pas des

Valentin Porte, président de la Maison solidaire



Son rêve est de devenir plombier

Le jeune homme dit avoir 15 ans. Son visage dissimulé derrière son masque rend difficile de savoir s'il dit vrai ou non. Sur son histoire personnelle, il ne dira rien. Si ce n'est qu'il vient de la Guinée Conakry, que le département lui a demandé, à son arrivée, des précisions sur sa famille et s'il était allé à l'école dans son pays. Des papiers, le jeune homme en a bien mais il s'agit de photocopies et non d'originaux. Sa minorité n'a donc pas pu

La Maison solidaire est son toit. « Ici. ie suis bien, j'aimerais étudier la langue française », dit-il. Il dit aussi qu'il rêve de devenir plombier.

« À Saint-Etienne, nous accueillons très majoritairement des Africains de l'Ouest. Ces ieunes ne demandent qu'une seule chose: trouver un emploi. Ils s'orientent d'ailleurs tous vers des métiers en tension et sont bien souvent employés à la fin de leur apprentissage », explique valentin Porte. « On a vu parfois des employeurs venir devant le juge des enfants pour dire 'j'ai besoin de lui" », ajoute Jean-Francois Pevrard, membre du collectif Pour que personne ne dorme à la rue.

« Cette structure n'a pas d'agrément »

Les services de la préfecture nous ont indiqué que « cette structure ne dispose d'aucun agrément pour accueillir des personnes sans domicile. Les services de l'État ont eu connaissance de son existence en novembre 2017 lorsqu'elle a demandé à régulariser sa situation administrative puisqu'elle accueillait déjà et sans agrément. Il lui a été enjoint, après plusieurs mises en garde, de mettre fin à ses hébergements et d'engager une procédure pour déposer un dossier de demande d'agrément en bonne et due forme. Aucune demande n'a été formulée et l'association continue d'accueillir des étrangers mineurs et majeurs. Cette situation a fait l'objet d'un signalement au procureur de la

Valentin Porte ne nie pas l'existence d'une enquête administrative. « On nous reproche des actions que nous sommes obligés de faire, indique-t-il. Si les jeunes étaient effectivement hébergés, nous n'aurions pas de raisons d'exister. Nous restons à la disposition des autorités pour imaginer un autre lieu d'hébergement qui offre de bonnes conditions. »

1 sur 1 12/11/2020 à 06:37